



**Compte rendu COPIL NATURA 2000  
Site FR 7200699 « Grottes du Trou noir »  
du 23 novembre 2022 à Sauveterre de Guyenne - Bilan d'activité 2022 et  
bilan triennal**

Membres participants :

- Monsieur Benjamin MALAMBIC, Vice-président de la Communauté des communes rurales de l'Entre-deux-mers.
- Madame Martine LOPEZ, Maire de Saint Martin du Puy.
- Monsieur Christophe MOTHES, FDSEA.
- Madame Manon LAINE, Animatrice du site Natura 2000 FR7200692 « Réseau hydrographique du Dropt ».
- Monsieur Michel GANDIN, Groupe chiroptère d'Aquitaine.
- Madame Claire-Lise ALVAREZ, Groupe chiroptère d'Aquitaine.
- Madame Sophie EYHERABIDE, Chargée de mission, Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.
- Madame Noémie OSTANDIE, Co-Animatrice Natura 2000, Chambre d'agriculture de la Gironde.
- Madame Carole DECKER, responsable de l'antenne Gironde, CEN Nouvelle-Aquitaine.
- Monsieur Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000, CEN Nouvelle-Aquitaine.

Structure excusée :

- Monsieur Vincent FERRIER, Sous-Préfet de Langon.
- Direction régionale de l'écologie, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine
- Office Français de la Biodiversité.

La réunion du comité de pilotage s'est tenue le 23 novembre en présentiel dans la salle du conseil syndical de la Communauté des communes rurales de l'Entre-deux-mers, sous la présidence de Madame Sophie EYHERABIDE, représentante de Monsieur le Sous-Préfet de Langon, excusé.

---

Madame EYHERABIDE adresse un message de bienvenue aux membres participants, remercie l'accueil de la Communauté de communes, rappelle le contexte de l'animation et présente l'ordre du jour.

Cette séance du COPIL est animée par Monsieur TARTARY, Animateur Natura 2000 du site au Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN Nouvelle-Aquitaine). Madame OSTANDIE interviendra au titre de la co-animation Natura 2000 sur les enjeux agro-écologique.

La présentation est téléchargeable sur la page internet dédiée au site et sur le site de la préfecture de la Gironde :

<https://www.grottes-trou-noir.fr>

Ou

<http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Natura-2000-et-biodiversite/Sites-terrestres-du-departement-ou-interdepartementaux-geres-par-la-Gironde-33>

Pour finir les propos introductifs, l'animateur présente le site Natura 2000 des grottes du Trou noir qui couvre 178,8 ha sur les communes de Saint-Martin-du-Puy et Saint-Martin-De-Lerm et permet la conservation de cinq espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire.

- **Présentation de la troisième tranche d'animation 2019-2022.**

L'animation est portée par l'Etat (DDTM 33). Elle est assurée, via un marché public, par un groupement constitué du CEN Nouvelle-Aquitaine et de la Chambre d'agriculture de la Gironde.

Le CEN Nouvelle-Aquitaine a désigné Pascal TARTARY animateur du site. Dans ce cadre, les missions portent principalement sur de l'animation territoriale dans l'objectif de faire émerger des démarches contractuelles (contrat Natura 2000 et Charte) et/ou projets contribuant au DOCOB, l'accompagnement des études d'incidences et des expertises spécifiques sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniale.

La Chambre d'agriculture de la Gironde a nommé Manon DANIAU co-animatrice du site, assistée de Noémie OSTANDIE. Elle a en charge les relations avec le monde agricole et les expertises agro-écologiques dans le cadre des mesures agro-environnementales et climatiques.

Ce groupement est encore actif jusqu'à la fin du marché public, puis les deux structures émergeront sur deux dispositifs distinctes à compter de 2023. Dans les faits, elles travailleront toujours en étroite collaboration.

- **Bilan d'animation 2019/2022**

- Informations auprès des collectivités. Un travail collaboratif a été entrepris avec EPIDROPT, les chauves-souris du site étant intimement liées pour leur nourrissage aux prairies et aux ripisylve du réseau hydrographique du Dropt. Par ailleurs, des contacts avec la commune de Saint Martin du Puy se sont poursuivis lors de cette tranche dans le cadre des acquisitions foncières du CEN. **En 2022, un important travail de rapprochement avec EPIDROPT a été entrepris, ainsi qu'une réunion d'information auprès de la Communauté des communes rurales de l'Entre-deux-mers, territoire supportant quatre sites Natura 2000 : Vallée de l'Euille, Réseau hydrographique de l'Engranne, Réseau hydrographique du Dropt et les Grottes du Trou noir.**
- Animation du site internet. Une page internet du site a été mise en ligne lors du deuxième trimestre 2021. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site à l'adresse suivants : <https://grottes-trou-noir.fr/>. Ce site est transférable en cas de changement d'animateur. Cette page intègre de nouvelles rubriques :
  - une page d'accueil avec des actualités (12 durant cette phase d'animation);
  - une page de présentation de la démarche Natura 2000 à différentes échelles géographiques ;
  - une page de présentation du site avec une cartographie et la liste des espèces ;
  - une page dédiée aux outils de gestion avec les contrats Natura 2000, les mesures agro-environnementales et la charte ;

- une présentation des évaluations des études d'incidence ;
- un formulaire de contact ;
- une rubrique spécifique de téléchargement des principaux documents de la vie du site.

**En 2022, cinq nouveaux articles sont venus compléter les actualités du site. Il s'agit essentiellement d'articles sur des sujets nationaux.**

- o Réalisation des newsletters. Parallèlement à cette page internet, une newsletter présentant les principales actualités du site et nationales a été réalisée en novembre 2021 et envoyée à 75 destinataires.

**En 2022, une newsletter verra le jour d'ici la fin de l'année pour présenter ce compte rendu et diffuser la présentation faite en comité de pilotage.**

- o Prise de contact avec les propriétaires et les exploitants. 6 propriétaires, collectivités ou exploitants ont été contactés durant cette phase d'animation.

**En 2022, ce sont 2 structures ou personnes qui ont été démarchées pour s'engager dans la démarche Natura 2000.**

- o Contractualisation Natura 2000. Sur les 6 personnes ou structures contactées, trois se sont dits favorables à l'élaboration d'un diagnostic de propriété, mais aucun contrat Natura 2000 n'a été retenu sur ces propriétés. Ce document permet de fixer les grands enjeux d'une propriété et de définir les actions pour y répondre. Il sert de base de réflexion pour la mise en œuvre d'actions de gestion sur le site.

- o Contractualisation mesures agro-environnementales et climatiques. Sur les 6 personnes ou structures contactées, trois se sont dits favorables à l'élaboration d'un diagnostic d'exploitation. Ce document permet de fixer les grands enjeux d'une exploitation et de définir les actions agro-environnementales pour y répondre. Il sert de base de réflexion pour la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques sur le site.

**En 2022, les diagnostics entrepris ont identifié des pistes de gestion en matière de lutte biologique par confusion sexuelle en vigne et de l'adaptation de date de fauche. Malheureusement, la lutte biologique n'a pas été retenue sur le territoire malgré l'intérêt qu'elle porte pour la réduction des insecticides et la conservation des chauves-souris.**

*Pour pallier à cela, l'animateur a fait remonter cette problématique auprès de son réseau, sans succès jusque-là. Le CEN poursuit ses actions de réseau afin que cette mesure ne soit pas uniquement appréhendée d'un point de vue « pollution des eaux » mais qu'elle soit également regardée sous l'angle de la conservation de la biodiversité.*

- o Engagement au titre de la Charte Natura 2000. Sur 6 propositions formulées auprès de propriétaires, exploitants agricoles et collectivités, un exploitant viticole s'est engagé à la fois au titre des engagements de pratique et de milieux.

**Sur 2022, aucune nouvelle proposition ne s'est concrétisée.**

*Il est indiqué aux collectivités participantes du COPIL qu'elles peuvent valoriser, si elles le souhaitent, leurs pratiques existantes en faveur de la biodiversité par la signature de cette charte. Aucun engagement financier n'est nécessaire dans ce cadre, il suffit qu'elles se rapprochent de l'animateur Natura 2000 du site pour appréhender les attendus.*

Tableau I : Bilan courant de la contractualisation à la Charte Natura 2000

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)
--------------	---------	---------	-----------------	-------------------	--------------

<b>Acteur socio-économique 1</b>	2013-2018	-	-	Activité spéléologique	-
<b>Acteur socio-économique 2</b>	2013-2018	-	-	Activité naturaliste	-
<b>Acteur socio-économique 3</b>	2017-2022	Saint Martin du Puy	Formations herbeuses Formations boisées	Activités viticoles	5,87 ha

- Déploiement de mesures hors contrat. Deux projets sont actuellement en cours sur le territoire. Ils portent sur l'amélioration des connaissances en matière de chauves-souris et sur une stratégie d'acquisition d'espaces naturels, tous les deux déployés par le Conservatoire d'espaces naturels. Pour information, cette stratégie s'étend sur plusieurs années.

**Aucun nouveau projet n'a vu le jour en 2022.**

- Soutien aux programmes de développement durable du territoire. Aucun programme développé par les collectivités n'a été suivi par l'animateur.

**Aucun nouveau projet n'a vu le jour en 2022.**

- Evaluation des incidences. Aucun projet n'a été soumis à ce régime entre 2019-2022 (détail dans la tableau ci-dessous).

**En 2022, aucun projet (à notre connaissance) n'a été soumis à ce régime réglementaire.**

Tableau II : Bilan courant des projets soumis à évaluation d'incidence sur le site

Identifiant	Procédure	Objet	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
Projet 1	Déclaration	Retournement de prairies	7 ha	4%	Favorable assorti d'actions correctives
Projet 2	Permis de construire	Rénovation de bâti	-	-	Favorable

#### ● Evaluation des mesures de gestion

- Suivi scientifique sur les colonies de chauves-souris. Cette action de suivi est menée depuis 2019 par le Groupe Chiroptère d'Aquitaine dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des espèces du site. Cependant, le suivi du site est entrepris depuis de nombreuses années.

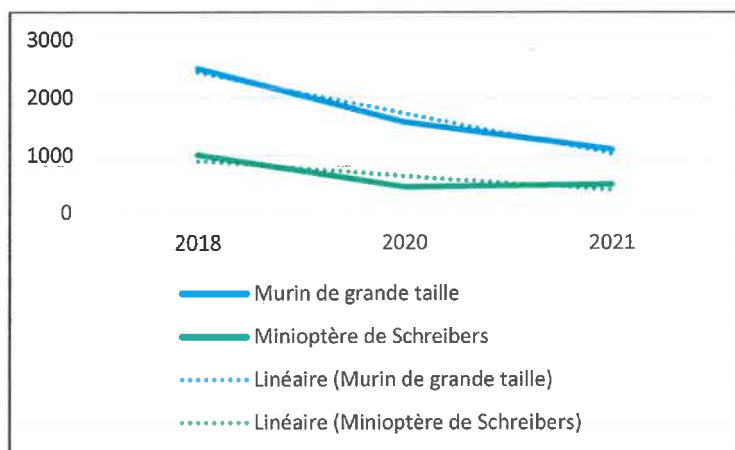


Figure 1 : Evolution de la population de grand murin et minioptère de Schreibers sur le site

**Le site présente une spécificité (deux possibilités de sortie des chauves-souris) qui rend difficile le suivi. Il semble que la météo sur les saisons printanières et estivales puisse avoir un impact sur l'activité de chasse des chauves-souris et par conséquent sur l'alimentation des juvéniles ou la reproduction.**

D'un point vu plus global, l'évolution de la population du minioptère du site est jugée préoccupante malgré une colonie importante. Cette population en marge de l'aire de répartition (méditerranéenne) semble se contracter au profit du cœur de l'aire (Com.pers. Denis VINCENT, Plan régional d'action chauves-souris).

Pour les murins de grande taille, l'évolution des effectifs observée sur le site est similaire à l'évolution des effectifs au niveau national (Com.pers. Denis VINCENT, Plan régional d'action chauves-souris). Cette colonie reste cependant l'une des plus importantes d'Aquitaine. La perte des habitats naturels de chasse et la perte de biomasse alimentaire peuvent être avancées pour expliquer plus généralement l'érosion observée des populations de chauves-souris à l'échelle nationale.

- o Etat de conservation des habitats et des espèces.

Tableau III : Tendance de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur la tranche 2016-2018	Tendance sur la tranche 2019-2022	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques
1303 Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Une dizaine toute l'année	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Non évalué	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1304 Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Une dizaine en hiver	Bon	Non renseigné	Non renseigné	Non évalué	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1306 Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	5 à 6 000 en été 70 en hiver	Mauvais	↘	↘	Très mauvais	
1310 Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	4 500 en été	Bon	↘	↘	Moyen	Perspective négative aux regards des évolutions nationales et de la compression des populations en marge de l'aire de répartition
1324 Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	5 à 6 000 en été 70 en hiver	Bon	↘	↘	Moyen	Perspective négative aux regards des évolutions nationales

- o Atteintes des objectifs du document d'objectifs.

Tableau IV : Niveau d'atteinte des objectifs du document d'objectifs du site

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Niveau de réalisation de l'objectif	Commentaires
ODD1 – Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial	OO11 - Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris	25%	Périmètre de protection installé mais dégradé ; 1 des 2 entrées sécurisées
	OO12 - Favoriser des territoires de chasse préférentiellement utilisés par les chauves-souris	0%	Pas d'action en cours sur les territoires de chasse
ODD2 - Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces	OO21 - Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique	33%	Suivi de la colonie en été seulement

	OO22 - Evaluer la fréquentation humaine dans la grotte du Trou noir	100%	Suivi réalisé sur une année ; nécessité de renouveler l'expérience
	OO23 - Suivre l'évolution des habitats d'espèce sur le site	0%	Pas de cartographie évolutive des habitats
	OO24 - Evaluer la conservation des espèces et des habitats d'espèces	0%	Pas de cartographie des habitats
<b>ODD3 - Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces</b>	OO31 - Mettre en place de la sensibilisation vis à vis de l'utilisation des vermifuges type ivermectine	0%	Pas d'action développé sur le sujet
<b>ODD4 - Animer l'application du Document d'Objectifs</b>	OO43 - Veiller à la prise en compte des territoires de chasse des chiroptères lors de la rédaction du Document d'Objectifs du site FR7200692 "Réseau hydrographique du Dropt"	50%	Participation au COPIL du site, mais lacune du DOCOB en matière de prise en compte des chauves-souris

- Limites, freins et dynamique de l'animation 2019-2022. Cette tranche d'animation a été marquée, en premier lieu, par la crise sanitaire liée à la COVID19. Cette situation a particulièrement entravé la mise en œuvre de l'animation sur le site durant les deux premières années (2019-2021). Toutes les rencontres avec les usagers du site ont été annulées plusieurs fois de suite. Les différents confinements n'ont pas permis d'avancer comme nous le souhaitions sur les prises de contact avec les usagers.

Concomitamment, les élections municipales de 2020 ont sclérosé de déploiement de nombreuses actions. Ces périodes n'étaient pas propices à l'action et les mois qui en suivirent étaient plutôt dévolus à, soit engager les promesses de campagne, soit engager de nouvelles études lors d'un changement de municipalité, tout cela dans une période estivale qui laisse peu de place aux rencontres.

De surcroît, la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques a été freinée par l'allongement des négociations relatives à la mise en œuvre de la Politique agricole commune et à son verdissement. Dans ces conditions, des incertitudes planaient sur la contractualisation agricole. En accord avec les services de l'Etat, la Chambre d'agriculture de la Gironde et le CEN Nouvelle-Aquitaine ont tout de même engagé des actions d'enquête et de prise de contact avec différents interlocuteurs du site pour aboutir à la réalisation de diagnostics d'exploitations ou de propriétés dans la cours de l'année 2021.

Cependant, la crise du monde viticole post-COVID, plus marquée dans l'Entre-deux-mers qu'ailleurs, a également ralenti les prises de contacts. Les exploitations viticoles, cibles privilégiées par la constitution agricole du site Natura 2000, n'étaient donc pas dans des conditions favorables pour engager une réflexion sur la modification ou l'adaptation des pratiques culturelles.

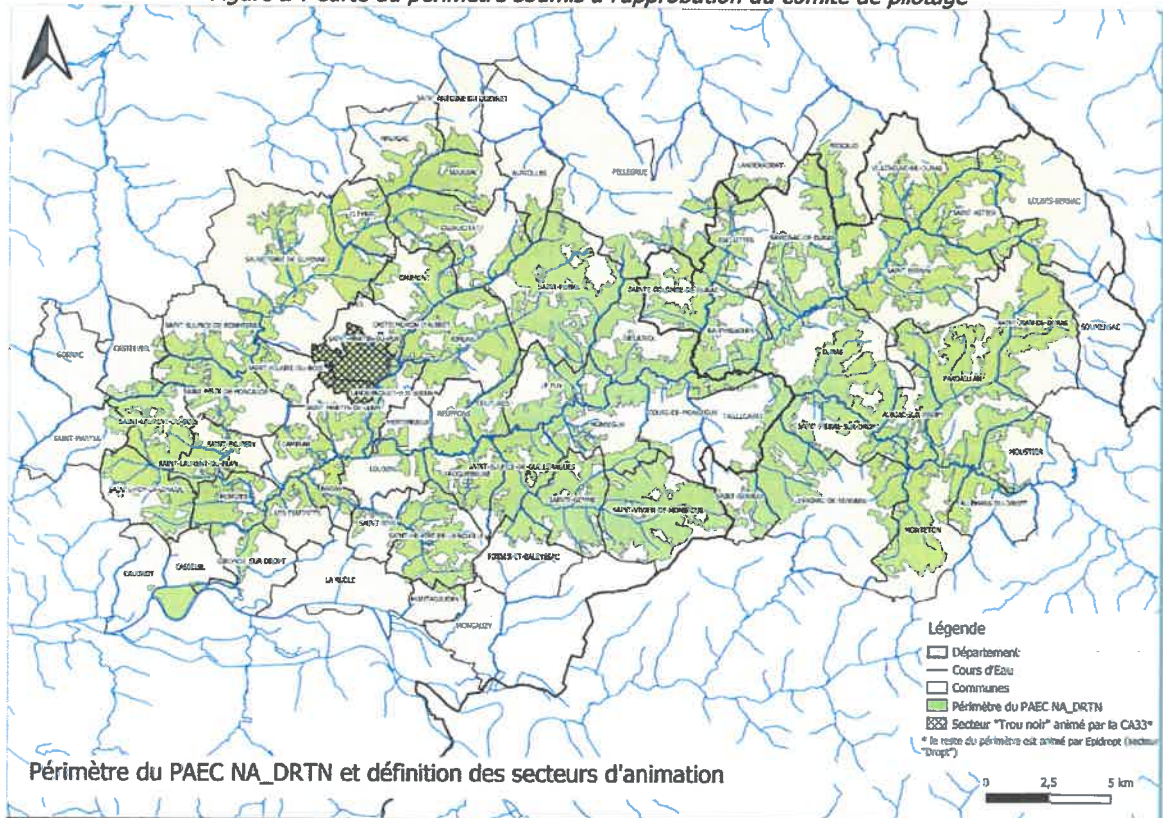
Malgré cela, des nombreuses actions, parfois symboliques, ont vu le jour. Grâce à l'implication du Groupe chiroptères d'Aquitaine et aux financements de l'Etat, des suivis populationnels de chauves-souris ont été menés annuellement sur la cavité principale du site. Ces suivis permettent d'avoir une idée plus précise sur l'évolution locale des populations. Le CEN a également développé une page internet dédiée, support d'une newsletter. Cette page internet permet à la fois de se renseigner globalement sur la politique Natura 2000 au niveau national et sur sa déclinaison au niveau local, tout en communiquant sur l'actualité du site ou du réseau. Même si cette action a pu voir le jour,

ce n'est pas sans un délai excessif que la mise en ligne a pu se faire. En effet, le service support informatique du CEN a subi un accroissement d'activité suite à la fusion des trois anciennes structures régionales (Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine).

- **Perspectives pour les prochaines années**

- Dépôt d'un projet agro-environnemental et climatique. Dans la cadre de la nouvelle politique agricole commune 2023-2027 et de son verdissement, de nouvelles mesures d'aide agricole (MAEC) peuvent être ouvertes sur le territoire. En conséquence, il est nécessaire qu'un projet agro-environnemental et climatique (périmètre de contractualisation des MAEC) soit mis en place. Ce PAEC à enjeu biodiversité devra répondre aux problématiques de valorisation des surfaces de prairies. Sur le territoire des Grottes du Trou noir, la Chambre d'agriculture propose un PAEC qui s'étend sur une bande tampon de 500 m autour du site Natura 2000, en intégrant en plus les ilots PAC des exploitations déclarées. Ce PAEC sera intégré à celui du Dropt dans une vision globale à l'échelle du bassin versant. EPIDROPT en est l'opérateur et la chambre d'agriculture l'animateur local.

Figure 2 : Carte du périmètre soumis à l'approbation du comité de pilotage



Ce périmètre ouvre droit à la contractualisation de 8 mesures agro-environnementales et climatiques pour les cinq prochaines années.

Tableau V : Liste des mesures avec leur rémunération

Mesures MAEC (outils de gestion)	Type de mesure	Surfaces éligibles	Montants unitaires €/ha
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides	Localisée	Prairies permanentes	150,00 €
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage	Localisée	Prairies permanentes	201,25 €
MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles *	Localisée	Terres arables, Cultures pérennes	652,29 €
MAEC Biodiversité - Création de prairies	Localisée	Prairies temporaires	357,90 €
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 1	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires	81,95 €
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 2	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires	145,08 €
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 3	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires	199,57 €
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 4	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires	254,07 €
MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux	Localisée	Prairies permanentes	152,50 €
MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	Localisée	Prairies permanentes	203,75 €
MAEC Biodiversité - Ligneux	Localisée	Éléments ligneux	0,80 €

- Information sur les changements d'autorité de gestion. Dans la cadre de la loi 3DS (différenciation, décentralisation déconcentration et simplification) du 21 février 2022 sur la simplification de l'action publique locale, l'autorité de gestion en matière de mise en œuvre (hors réglementaire) de la politique Natura 2000 est transférée aux Régions à compter du 1er janvier 2023. Inversement, l'Etat redevient autorité de gestion en matière de mise en œuvre des MAEC.
- Prévisionnel 2023
  - Gestion administrative et financière du site
  - Poursuite des démarches de contractualisation (Contrat Natura 2000 / Charte / accompagnement MAEC)
  - Appui aux évaluations d'incidence Natura 2000
  - Poursuite des suivis écologiques
  - Initiation d'une démarche de cartographie des habitats naturels du site
  - Faire vivre les outils de communication
- **Relevé de décisions.**
  - Le bilan d'animation 2022 est validé.
  - Les propositions de périmètre du PAEC et les propositions de MAEC sont validées.
  - Le prévisionnel 2023 est validé.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune remarque n'étant formulée, la séance est levée.

Le président du Comité de pilotage,  
ou son représentant

  
S. EYHERABIDE